N° 11 — 13e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 11 Janvier 1901

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 32

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 16 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVI
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

TARIF DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 la ligne
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 la ligne
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 la ligne

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 60.

Téléphone

UN NAVIRE EN PERDITION PRÈS DE MARSEILLE

L'AGRICULTURE et le Crédit Foncier

M. Besson a établi, à la *Société de statistique de Paris*, que la dette foncière de la *France* est, en 1900 ce qu'elle était en 1876, et quelle peut être évaluée à 15 ou 16 milliards. Mais si cette dette hypothécaire n'a pas augmenté, comme la valeur des immeubles ruraux a diminué, il y a lieu de se demander si ces biens ne sont pas grévés plus lourdement aujourd'hui qu'il y a 24 ans.

Quoiqu'il en soit, depuis 60 ans, le nombre et l'importance des petits prêts hypothécaires a diminué. Ils représentaient 20 o/o des emprunts en 1840, tandis qu'ils n'excèdent pas 8 o/o de nos jours.

Faut-il en conclure que le petit cultivateur n'a plus besoin d'emprunter parce qu'il est au courant de ses affaires ? Non; on ne le sait que trop. Ce qui est vrai, c'est que les capitaux disponibles se détournent de plus en plus de la petite propriété pour rechercher les gros placements, entr'autres ceux qui sont garantis par des immeubles urbains. Le Crédit Foncier de France emploie 80 0/0 de ses capitaux en placements sur les immeubles urbains et ne prête que 20 0/0 à la propriété rurale.

Ces chiffres démontrent que le crédit n'est pas encore venu féconder la terre et seconder la propriété immobilière. On a fait des lois, rapportait récemment M. Neymarck, pour protéger la fortune immobilière et on peut dire que ces lois ont été plus nuisibles qu'utiles, alors que la liberté des échanges, la facilité des transmissions; le bon marché des négociations ont développé énormément la fortune mobilière.

En *Espagne*, la valeur de la propriété foncière s'élevant à environ 39 milliards, la dette hypothécaire ne dépasserait pas 4 milliards de francs. Mais ce dernier chiffre paraît inférieur à la réalité. La vérité, c'est que depuis 1892, les emprunts hypothécaires se sont élevés, en moyenne à 350 millions alors que de 1870 à 1876, ils ne dépassaient pas 112 millions de francs. Comme l'Espagne trouve sa principale richesse dans l'agriculture, ces chiffres ne démontrent pas la prospérité de la propriété rurale dans ce pays, — où, d'ailleurs l'intérêt du prêt est assez élevé et oscille autour de 6 0/0.

En *Italie*, les emprunts hypothécaires s'élevaient, en 1871, à 12 milliards 1/2 de lires. En 1898, cette dette était de 15 milliards 1/2. Le nombre annuel des prêts hypothécaires a été, de 1882 à 1898, de 135,000, correspondant à une valeur moyenne de 770 millions de francs.

Dans cette somme, les prêts urbains et les prêts ruraux s'égalisent à peu près.

En *Prusse*, on estime la valeur de la propriété rurale à 15 milliards, et la dette hypothécaire du tiers à la moitié de la valeur des terres.

En *Autriche*, l'estimation de la valeur des terres est de 10 milliards de florins, et la dette hypothécaire est évaluée à 4 milliards, soit à 37 0/0 de la valeur de la propriété foncière.

La dette y pèse surtout sur la classe des petits cultivateurs. Elle s'accroît de 100 millions de florins par an depuis 1870.

Le même phénomène s'observe en Prusse où il n'est compté (?) — comme ailleurs du reste — que par l'éviction du possesseur du sol.

En *Angleterre* et en *Russie*, la dette hypothécaire n'est pas exactement connue, mais elle peut être évaluée à 58 0/0 de la valeur de la propriété foncière en Angleterre et à 30 ou 40 0/0 en Russie.

Aux *Etats-Unis* le passif hypothécaire était de 31 milliards en 1890 et correspondait à 4.477.000 d'emprunts, dont les 2/3 intéressaient la propriétété rurale, 1/3 la propriété urbaine.

Le rapport moyen de la dette hypothécaire à la valeur totale de la propriété foncière est d'environ 17 0/0, soit le 6e, — 40 0/0 aux immeubles urbains, 35 0/0 aux fermes rurales.

Que résulte-t-il de ces statistiques ? C'est que si les capitaux abondent, ils ne répondent pas le plus souvent à l'appel du propriétaire foncier, moins encore du propriétaire rural que du propriétaire urbain et qu'ils préfèrent s'employer en spéculations ou en achat de valeurs mobilières. C'est que si le gros propriétaire trouve encore de l'argent aux Crédits fonciers, le petit propriétaire et spécialement le petit propriétaire rural, ne veut guère se servir de cette forme de prêt.

L'institution des crédits fonciers, qui avaient pour but d'offrir aux fermiers le moyen de racheter leurs fermes en partie grévées de dettes, n'a donc pas rendu le service qu'on en attendait.

Comment en effet, en empruntant à 5 o/o, à 4 o/o même, le fermier, dont le rendement ne dépasse pas toujours 3 à 4 o/o, pourrait-il jamais s'acquitter ?

D'autre part, les *Crédits fonciers de l'Europe* avaient bien avancé 28 milliards en 1898 — sans compter les avances faites par les prêts privés — mais la plus forte partie est allée aux propriétés urbaines. En France, nous l'avons vu, c'est à peine si le 5e des prêts concerne l'agriculture.

Les sociétés de crédits fonciers par actions, formées dans le but de réaliser des bénéfices, en un mot dans le but de gagner de l'argent, ne peuvent donc remplir, à cause du fort intérêt qu'elles sont obligées de prélever sur l'emprunteur et des difficultés qu'elles offrent aux petits emprunteurs, le rôle économique qu'on leur a assigné vis-à-vis du paysan gêné.

Voilà pourquoi, la propriété rurale attend autre chose. Ce qu'elle attend, c'est un bon cadastre et de bons livres fonciers donnant pleine sécurité au prêteur, facilitant par cela même le crédit dont le paysan a besoin. Ce qu'il faut, c'est que la propriété foncière acquière une plus grande mobilité et que le propriétaire ne demeure pas l'esclave, ainsi qu'il arrive trop souvent, de ses immeubles. Ce qu'il faut c'est un *Crédit agricole* solide, organisé sur le principe de la coopération et de la mutualité, ou, ce qui serait préférable encore, à mon avis, la création du « Livre foncier » d'Etat qui ouvrirait la voie au véritable crédit foncier et ferait affluer vers la propriété rurale les capitaux dont elle a besoin, et qui, en outre, n'obligerait plus le paysan, soit qu'il cherche à accroître ses moyens d'exploitation, soit qu'il n'ait en vue que la consolidation de sa dette chirographaire, à tomber dans les mains d'un usurier ou à subir les conditions ruineuses du Crédit foncier.

Ce qui manque à l'agriculture — au petit cultivateur ou fermier surtout — outre les mutations moins onéreuses et un impôt foncier dégrévant toutes les côtes au-dessous de 100 francs — c'est le crédit. Que l'Etat le lui donne à bon marché, la nation entière en profitera.

DE FAVEROLLES.

SILHOUETTE PARLEMENTAIRE

De notre distingué confrère *Nick*, de la *Dépêche de Toulouse*, un des courrieristes parlementaires les mieux avertis, on portrait à la plume, si joliment trousné, de M. Vallée, le nouveau député de Saint-Pol :

M. VALLÉE

C'est le nouveau député du Pas-de-Calais. Masque bonasse, nez épaté, fortes moustaches, menton rond, regard intelligent et doux, front moyen rehausé par une coiffure savamment ébouriffée qui rappelle celle de M. Deschanel. Taille : deux mètres environ. M. Vallée est si grand que c'en est presque paradoxal. Il bat un record jusqu'ici détenu par MM. Mitlewoye et de Montebello, et, quand il parle à M. Poincaré, on a presque envie d'offrir un porte-voix à celui-ci.

M. Vallée était fonctionnaire il y a à peine quelques semaines. Il fut longtemps conseiller de préfecture, puis fut envoyé en qualité de sous-préfet à Bar-sur-Aube, où les électeurs de Saint-Pol ont été le chercher. Il a vaincu sans peine. On peut être certain que si l'issue de la bataille lui avait paru douteuse, il n'aurait pas quitté sa sous-préfecture. M. Vallée, en effet, est un homme qui aime le repos et l'étude. Il n'habille plus volontiers en administrateur qu'un héros.

Mais il faut lui tenir compte qu'il a un brin de plume correct et curieux comme un fonctionnaire, et qu'il a consacré ses loisirs à l'exécution de quelques ouvrages qui sont pleins d'intérêt et qu'on lit sans effort. En outre, il est collectionneur, agriculteur, agronome, journaliste, et quelque peu méliniste. C'est, vous le voyez, une façon d'homme universel, et M. Ribot fait de lui la plus grande estime. Le jury de l'Exposition universelle eut pour lui les yeux de M. Ribot ; il lui a décerné une mention honorable pour l'ensemble de ses travaux. De sorte que M. Vallée est quelque chose comme le modèle du parfait député d'arrondissement. Il y en a d'autres au Palais-Bourbon, et nous n'en voulons pas plus. Tiens.

M. Vallée (Georges) a quarante-sept ans. Il est à peine nécessaire de rappeler qu'il succède à M. Grenier, qui était sans trêve sur la question des sucres ou des fils de coton. A ce point de vue, M. Vallée manque peut-être un peu de préparation. Mais il est plein de zèle, studieux, tenace. Il sera fin qui saurait compétant que son prédécesseur sur la betterave.

ÉCHOS & NOUVELLES

Il vaut mieux travailler pour l'empereur de Russie que pour le roi de Prusse.

Le tsar vient d'adresser, en témoignage de sa gratitude, au médecin qui l'assista au cours de sa récente maladie, un chèque de cinq cent mille fr. Voilà ce qu's'appelle payer... impérialement.

M. Charcot, lui, ne toucha que cinquante mille francs pour aller ausculter à Moscou un cardiaque de luxe.

Voilà qui excitera quelques cerveaux dans les mansardes du Quartier latin, où de futurs Broussaïs et des Potain en barbe, penchés sur des cartes économiques, rêvent la remise d'un « Jeune médecin.

N'importe ! Combien de médecins intelligents et savants sont obligés de donner des consultations à quarante sous !

LES Immeubles des Congrégations

Les membres de la Chambre des députés ont été mis en possession, ce matin, du volume contenant le tableau détaillé des immeubles possédés et occupés par les congrégations, communautés et associations religieuses.

Ce modeste document comporte simplement 1043 pages de texte, d'un format égal à celui du *Progrès du Nord* ou de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* plié en quatre.

Et il y a des gens qui osaient prétendre que les congrégations possédaient si peu de chose sur la terre française, qu'il était véritablement tout à fait inutile d'en parler !

On va en juger par les renseignements qui suivent :

Le total général des immeubles possédés ou occupés par les congrégations, en France, est exactement au 31 décembre 1900, c'est-à-dire à la fin du XIXe siècle, de 48.757 hectares, 38 ares, 57 centiares.

La valeur vénale de ces immeubles atteint *un milliard, soixante-et-onze millions, sept cent soixante-quinze mille francs*

Les pauvres gens !

Et quand on pense qu'ils mendient, larmoyent, geignent, crient misère et se comparent volontiers à l'infortuné Job, remerciant Dieu d'être pauvre et bénissant son nom.

Seulement Job ne tendait pas son chapeau aux passants. Il ne songeait point, cet homme des temps bibliques, à présenter aux gogos la sébille creuse ou le tronc profond où vont s'engouffrer des aumônes permettant d'ajouter quelques nouveaux hectares aux 48,757 que possèdent en France les moines de toute robe, de tout poil et de tout culte.

Job, il est vrai, ne possédait pas pour un milliard soixante-et-onze millions de francs d'immeubles, ce qui explique pourquoi il se lamentait moins que nos congrégations actuelles.

Quelques chiffres intéressant notre région, doivent être cités.

Les immeubles possédés ou occupés dans le département du Nord par les congrégations sont d'une contenance cadastrale de 700 hectares, 34 ares, neuf centiares.

La valeur de ces immeubles est simplement de cinquante-trois millions six cent soixante-dix-huit mille, deux cent quatre-vingt francs.

Pour le Pas-de-Calais, l'étendue des biens des congrégations est de neuf cent trois hectares, 90 ares, d'une valeur totale de dix-huit millions, 790 mille francs.

Soit pour ces deux départements plus de 1600 hectares, valant ensemble soixante et onze millions de francs, environ.

Gémissons mes frères !

Parmi les établissements autorisés, les Frères de la Doctrine chrétienne possèdent dans le seul département du Nord, 162 hectares d'une valeur vénale de 488.500 francs, d'après l'enquête.

Néanmoins, les bons frères n'ont déclaré qu'une valeur de 321.000 francs. Il ne faut pas paraître trop riche. C'est la consigne.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ne possèdent que 4 hectares estimés 710 mille francs par l'enquête et déclarés par eux comme représentant seulement 315 mille francs. La Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur n'est propriétaire que de 3 hectares, 15 ares ; elle indique modestement son bien à 85.000 fr.

L'enquête a pensé que cela valait bien 200.000 fr.

On se trompe toujours en moins dans les enquêtes congréganistes.

Avec les frères de l'Instruction du St-Esprit et la mission de St-Lazarre, les congrégations *autorisées* (hommes) possèdent environ, dans le Nord, 189 hectares d'une valeur totale de 5,712,450 francs.

Les établissements autorisés (femmes) présentent une contenance cadastrale de 159 hectares, 75 ares, d'une valeur vénale de 16 millions 979. 110 francs.

Passons maintenant aux congrégations *non autorisées*.

Etablissements *non autorisés* (hommes). Contenance cadastrale : 219 hectares, 15 ares. Valeur vénale : 11,851,770 francs.

Etablissements *non autorisés* (femmes). Contenance cadastrale : 93 hectares, 61 ares. Valeur vénale : 18,945,470 francs.

En résumé :

Les congrégations autorisées (hommes et femmes réunies) possèdent dans le Nord environ 350 hectares d'une valeur de plus de 22 millions 1/2.

Les congrégations non autorisées (toujours en totalisant les congrégations d'hommes et celles de femmes) n'occupent que 312 hectares, mais d'une valeur dépassant 30 millions.

Et quand on pense que tous ces gensà ont fait vœu de pauvreté !

Zuze un peu, mon bon, dirait le Marseillais, s'ils n'avaient pas fait de vœu, de ce qu'ils posséderaient au soleil !!!

Nous reviendrons sur ce sujet fort sur les intéressantes statistiques dont nous n'avons donné aujourd'hui qu'un court résumé.

En tous cas, ce que nous voulons retenir des chiffres qui précèdent, c'est cette constatation : que les congrégations non autorisées, c'est-à-dire celles qui n'ont en France aucune existence légale, sont plus riches encore que les congrégations autorisées.

Allez, après cela, nous parler du respect des lois.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'ACTUALITÉ

Pour les joujoux de France

Toute cette première quinzaine de janvier est aux étrennes. Textuellement les condamnait comme un usage inventé par l'idolâtrie des païens, un concile du XIIe siècle les déclara proprement diaboliques. Et les étrennes ne s'en portent pas plus mal.

Ce n'est pas faute qu'on les maudisse. Voici quatre bélaïcrions-nous de nos antichambres ces processions de concierges, de frotteurs, de postes télégraphistes, etc. auxquels nous sommes en proie à chaque jour de l'année, et qui, en dehors d'exception que pour les étrennes aux enfants. Ah ! pour celles-là, je leur suis tout acquis. Un enfant sans jouets me fait presque douter de la pitié qu'un enfant sans pain. Seulement il y a jouets et jouets pour les gracieux petits êtres à qui nous les destinons, peut-être convincrait-il d'opposer à son choix un peu plus de réflexion et de doigté.

Hippolyte Rigault, dans une chronique qui le fit célébre du jour au lendemain (heureux temps où une chronique connaissait un homme !) appelait de tous ses vœux la réforme des jouets du 1er de l'an.

« Sans doute, disait-il, il faut qu'il y ait des jeux de pur agrément et de pure adresse, pour le délassement de l'esprit et pour l'exercice du corps. Qu'on multiplie, tant qu'on voudra, les jeux de cette nature, quoiqu'il vaille mieux peut-être en inventer où l'histoire, la géographie, le dessin, l'architecture et les sciences usuelles aient un peu plus de part.

» Mais, de grâce, qu'on bannisse sans pitié tous les jeux de hasard, qu'on éloigne des yeux de l'enfant tous les objets qui altèrent en lui l'idée de la beauté ; qu'on ne laisse pas traîner en ses mains les jouets dont on peut tirer parti pour l'éducation de son esprit et de son âme. Bannissez des joujoux le luxe et l'ostentation coûteuse, malfaisante, ridicule ; l'enfant doit s'amuser de ses jouets, tout en perdu s'il en tire vanité. Les joujoux des enfants ne doivent donner que des plaisirs, tout au plus des leçons : ceux qui donnent des passions, il faut les laisser aux hommes ».

Combien Hippolyte Rigault avait raison. Vous est-il arrivé d'entrer dans un grand magasin où dans un grand bazar, quand la maman même sa fillette choisir une poupée nouvelle ? Oui, peut-être, mais, peut-être aussi, n'avez vous point observé cette attention suffisante la petite scène qui se déroule céans ?

Un chroniqueur moraliste qui semble avoir emprunté à Rigault son nom, mais l'a utilisé et soigné, normalien comme Rigault, M. Gabriel Aubray, s'est bien gardé de vous imiter. Il n'y a pas de meilleur moyen, à l'en croire, pour deviner sous la fillette, la femme qu'elle sera plus tard, que d'observer la façon dont elle regarde les poupées.

Chère madame, qui vous flattez d'avoir une fille « autre » que vous même, à cause du fossé que l'âge a mis entre vous, faites à votre tour la petite expérience qu'a tentée M. Aubray, vous verrez combien la distance est faible qui vous sépare de votre enfant et avec quelle rapidité, du premier coup d'œil, vous vous retrouverez en elle. Vous rêvez de voir se réaliser en votre fille un idéal dont vous vous appliquez à lui offrir un à peu près ? Vous faisiez, pour l'exemple, le geste des vertus, que vous regrettiez de ne pas avoir ? L'enfant n'avait point été dupe de cette comédie.

« Sitôt entrée dans le magasin dit M. Aubray, elle s'dédaigne les pauvres bébés tout nus, voire les bonnes ménagères en robes de cotonnade, les paysans bretons, si pittoresques en leurs vieux costumes : elle vous a demandé la belle dame en fabliaux qui joue de l'éventail ou du face à main. Et elle a parcouru de tous une collection de toilettes variées et magnifiques à lui faire, d'un ameublement de luxe à lui donner. Rien ne sera trop brillant pour sa petite reine. Du de la vêtir, comme disait quelqu'un, en « Cellimène au petit pied » de la meubler en « poupée aux camelias » c'est au façon de lui marquer son amour. Ma façon — ou plutôt la vôtre, madame. Car c'est votre âme de frivolité qui nous renvoie ainsi votre propre image. Vous pouvez maintenant vous reconnaître... et il n'est que temps de vous corriger, »

C'est fort bien dit, mais les « belles madames » ne sont point les seules à qui conviendrait, en matière joujou, un sévère examen de conscience. Tous tant que nous sommes, parents riches et parents pauvres, nous devrions veiller à un point de vue de l'article étrennes, je veux dire à un marque d'estime des joujoux que nous achetons pour nos enfants.

Jusqu'en 70 le jouet français n'avait pas de concurrents sérieux ; il rayonnait sur l'Univers. On le trouvait à Chicago comme à Berlin, chez les nègres et chez les Lapons. Ça ne pouvait pas durer. Tous les pays fabriquent aujourd'hui des jouets, et le pis est qu'ils ne se contentent pas d'en fabriquer pour leur usage personnel ; ils en inondent nos propres marchés.

Tout le monde a entendu parler de ces petits soldats de plomb que l'Allemagne fabrique par centaines de mille, qu'elle badigeonne en rouge et bleu pour leur donner l'apparence de pioupiou français et qu'elle livre à des prix dérisoires aux grands magasins de Paris. Sacrilège des sacrilèges !

Mais il n'y a pas que nos soldats de plomb : les ménagères à bon marché, les poupées en carton-pâte, les fusils en bois, les trompettes en zinc, les lapins qui jouent du tambour, tout cela dans la proportion de 90 0/0 nous vient directement de Nuremberg, de Francfort et de Berlin.

Et l'Allemagne n'est point seule en cause : mon petit garçon, pour ses étrennes, a reçu d'une parente de province une façon de jeu d'oie géographique enfermé dans une boîte en carton violemment coloriée. Une bande transversale portait en gros caractère : *A travers Madagascar*.

J'ouvris la boîte, je déployai le jeu d'oie, il m'éclaira plus de Madagascar, mais de l'Afrique centrale et les auteurs marquaient chacune des étapes de l'expédition Stanley. D'ailleurs, si quelque doute m'était demeuré dans l'esprit, il se fut dissipé à la vue des tonques rouges que portaient les cannagnans de l'explorateur. La bande de la couverture que je parvins à détacher, recouvrait une autre inscription — la vraie, cette fois : Across Africa. J'étais pleinement édifié. — Mais, tout de même s'il y a beaucoup de jouets de fabrique étrangère dans nos cas et si c'est de la sorte qu'on apprend la géographie à leurs enfants, il ne faut pas trop nous étonner de l'ignorance proverbiale des Français en matière de choses coloniales.

Les parents d'ailleurs n'ont point trop sujet de jalouser leurs enfants et ils sont les premiers dupes dans leurs acquisitions parcimonieuses du 1er de l'an. J'ai acheté, pour ma part, dans le plus grand magasin de Paris (c'est assez le désigner, je crois) un gracieux calendrier à effeuiller, posé sur un fond de soie vert d'eau, avec encadrement de bois laqué. Au premier feuillet que je détachai, je ne laissai pas d'être assez surpris du choix des éphémérides.

Le 3 janvier, par exemple, je lus qu'à la même date, en 1888, Alphonse Van der Weid, ancien officier, agriculteur estimé, administrateur intègre, était mort à Lausanne.

C'est la première fois que j'entendais parler de cet Alphonse Van der Weid.

Le lendemain, 4 janvier, j'appris qu'à la même date, en 1848, un bataillon 35 de Genève, commandant Raymond, était entre dans ses foyers après trois mois de service dans la Vaudoise. Qu'est-ce qu'avait bien pu faire ce bataillon 35 ?

Au 5 janvier j'appris qu'à la même date, en 1891, le peuple Lucernois avait accepté la nouvelle constitution qui lui était présentée. Allons tant mieux !

Le 6, c'était la mort du paysagiste Louis-Auguste Veillioir (avez-vous vu jamais un tableau signé de ce nom ?) que mes éphémérides m'engageaient à déplorer comme un deuil national.

Le 7, il s'agissait de plusieurs Genevois qui, sur leur position à l'étranger, étaient rentrés au pays pour rejoindre le bataillon 20 et la batterie 25.

Le 8 enfin (je ne sais pas aller plus loin), j'avais la satisfaction d'apprendre qu'en Suisse les caisses d'épargnes comptent plus de 1,250,000 déposants et que l'avoir déposé est presque de un milliard.

Eh bien, je reprends mon argument de tout à l'heure, s'il y a beaucoup de familles dans mon cas où l'enfant apprend la géographie de Madagascar sur une carte de l'Afrique Stanley et le père l'histoire de France dans les éphémérides des 22 cantons, voilà une famille gonflée toute pour ses étrennes et je fais mon compliment à nos grands magasins : ils ont une façon bien à eux d'entendre le patriotisme.

Ah oui, braves parents de France, et de Navarre mêmement, il n'est que temps de veiller à l'article étrennes, et puisque nous ne pouvons plus nous en faire à ceux qu'ils vendent, faisons notre police nous mêmes. N'achetons que des joujoux moraux, comme le demandaient Hippolyte Rigault et Gabriel Aubray ; soit, mais exigeons qu'ils portent le triangle républicain, la marque française déposée le 9 octobre 1897 par la *Chambre syndicale des Fabricants français*.

Assez de pseudo-joujoux de Nuremberg ! Assez d'expéditions Stanley ! Assez d'éphémérides, soient surtout ! Notre pays est assez riche de gloire pour fournir aux 365 jours du calendrier.

Je retourne le mien aux magasins qui me l'a vendu — et je réclame mes 0.95 cent.

Charles LE GOFFIC.

(Reproduction interdite.)

Le débat sur l'ordre du jour

La loi sur les associations. — Les retraites de la vieillesse. — La marine marchande. — Les vacances du personnel.

On prévoit demain à la Chambre un vif débat sur la fixation de l'ordre du jour.

Il est vraisemblable que les projets de loi sur les associations et sur les retraites de la vieillesse obtiendront un tour de faveur et commenceront la session ordinaire de 1901.

Nous apprenons que M. Thierry, député de Marseille, soutenu par le ministre du commerce, insistera vivement pour que la priorité soit accordée au projet de loi dont il est le rapporteur au nom de la commission du budget de 1900 sur la marine marchande.

M. Thierry fera valoir que l'attention des industriels maritimes a été mise en éveil par le projet de loi du gouvernement et le rapport qui le suivi et que l'attente des décisions du Parlement tient en suspens des intérêts considérables dans la construction maritime et dans l'armement. La construction a besoin de savoir si, comme le propose de loi, le mise en chantier des voiliers doit être modérée pour donner une plus grande place à la construction des navires de commerce à vapeur, l'armement devra être fixé au plus tôt sur la compensation d'armement qui sera adoptée et s'il pourra avec des avantages suffisants, se procurer à l'étranger les navires nécessaires pour exploiter et commander à nos chantiers des vapeurs qui seront plus généreusement primés pour leur parcours. Cette question intéresse au plus haut point nos ports et en particulier celui de Marseille.

Cet après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, une autre nouvelle commençait à circuler qui est de nature à rendre encore plus incertain le résultat du débat sur l'ordre du jour.

M. Malespina, député de la Corse, appartenant à la majorité ministérielle, aurait, dit-on, l'intention de demander tout d'abord que la Chambre se mette pour quinze jours en vacances.

M. Malespina invoquerait, non sans raison, que le travail forcé des dernières semaines de la session extraordinaire clôse le 31 décembre, a surmené le personnel.

Les employés de la Chambre étaient de service dès 7 ou 8 heures du matin et beaucoup n'avaient pas fini qui, les uns à minuit, les autres à 2 heures du matin.

Les imprimeurs de l'analytique et du *Journal Officiel* n'ont eu notamment aucun répit pendant ces derniers mois.

C'est pour rendre hommage aux efforts excessifs de ces braves gens et leur assurer un repos bien gagné que M. Malespina demanderait cette prolongation de la trêve des conférences.

T. M.

Nos Dépêches

Par fil téléphonique spécial

Paquebot en perdition

L'échouage

Marseille, 9 janvier. — Dans la nuit du dimanche à lundi, le *Russie*, de la Société générale des transports maritimes, prenant probablement le phare de Feramat pour celui de Planier, s'est dirigée vers ce feu et s'est mise en plein, le cap au nord, très près du phare; à l'est, à trois cents mètres environ de la côte. Quoique à ce moment la position du navire fût reconnue critique, on n'en fait, alors qu'il était temps encore, pour porter secours aux passagers et à l'équipage, et ce n'est que le 7, à cinq heures du soir, qu'on s'est enfin décidé à envoyer un canot de sauvetage ; mais il était déjà trop tard, la mer avait grossi, et il ne put pas approcher le paquebot. Et cependant le danger grossissait d'instant en instant.

Trop tard !

A huit heures et demie, l'amiral Besson, commandant la marine à Marseille, prévenu par dépêche, avisa aussitôt la Société qui prit les mesures que comportait la situation. La pilotage de Marseille a envoyé immédiatement l'*Eclaireur* au secours du navire échoué, mais, étant donné l'état de la mer, le bateau sauveteur n'a pu arriver que jusqu'au cap Dauphin. A dix heures, les remorqueurs *Marseille-Océan*, bon et le *Salinier* sortaient du port de Marseille envoyés par la Compagnie, mais durent rentrer à Port-Louis du Rhône.

A le même heure, partait le vapeur danois *Danmark*, qui arriva à quinze cents mètres de la *Russie*, sans pouvoir l'approcher davantage. La, par 15 mètres de fond, la mer brûlait avec une telle violence que le *Danmark* courait risque d'être submergé lui-même.

Après avoir attendu plusieurs heures et essayé de faire des signaux qui restèrent sans réponse, il a été obligé de rentrer à Marseille.

Hier matin, le commissaire de l'inscription maritime d'Aciée se rendait sur la plage. De son côté, la Société avait envoyé sur la côte le Lachun, directeur et le capitaine Inerti, qui organisèrent à terre les premiers secours.

On aperçoit sur la plage des vêtements, des vivres, etc., on fit venir les canons porte-amarres de Gran-du-Roi et des Saintes-Marie, mais les flèches n'atteignirent pas le bâtiment dont le détresse devenait de moment en moment plus grande.

Le paquebot enfonce peu à peu

De son côté, le bâtiment essayait de mettre des flotteurs à l'eau pour transporter des amarres à terre, mais prit par un fort courant, les flotteurs gagnaient la mer. La *Russie* était couchée par 30 degrés sur tribord et présentait son pont à la mer. Les lames avaient défoncé les panneaux et la mer avait pénétré jusqu'au bâtiment qui, reposant sur une vase très molle, s'enfonce peu à peu devant la foule massée sur le rivage, impuissante à porter le moindre secours aux naufragés.

On aperceivait quelques-uns de ces malheureux à l'avant du navire, se cramponnant aux cordages et faisant des signaux désespérés.

A six heures trente, le bâtiment était coulé jusqu'au milieu du pont, continuant à s'enfoncer peu à peu dans le gouffre sous l'effort des lames.

A sept heures, aucun cadavre n'était venu à la côte où seulement quelques débris du navire ont été recueillis.

Le commissaire de l'inscription maritime a fait demander aux canotiers de Cerro de tenter malgré le temps, une nouvelle sortie demain matin. La *Russie* a rendre également ses lieux à la première heure.

Le croiseur le *Galilée*, en rade de Toulon, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir. Mais l'amiral Besson ayant télégraphié que la situation que le mer était trop grosse pour qu'on pût tenter quoi que ce fût, le croiseur a suspendu son appareillage. Il reste sous pression, prêt à prendre la mer et à se diriger sur le lieu du sinistre.

La *Lorraine*, vapeur des Transports maritimes, sur l'ordre de la Compagnie, est parti de Cette et croise en ce moment devant Faraman. Le commissaire de l'inscription maritime d'Aciée reste sur la plage où, sous sa direction, les secours sont réunis ; mais ils demeurent impuissants à cause de l'état de la mer. A la tombée de la nuit, la situation paraissait désespérée. Le navire se penchait de plus en plus. Sur la rive, les lames déchirent de la côte effondrant au moment d'accaiste qui rende possible le sauvetage des naufragés, dont on se représente les transes. La nuit noire a tout caché.

On attend l'aube avec impatience pour tenter un suprême effort. Tout est prêt. Le temps mollit, les lames paraissent moins hautes et moins précipitées. Tout semble n'est pas perdu.

La « Russie »

La *Russie*, à son départ d'Oran, avait à son bord quarante six passagers et cinquante-quatre hommes d'équipage. C'est le vapeur de construction récente qui était affecté à la ligne postale de Marseille à Oran. Le capitaine Jouve, son commandant, jouit dans notre monde maritime de la plus haute réputation.

Le paquebot *Russie* appartient à la société générale des transports maritimes à vapeur, il a été construit à Sunderland, en 1897, dans les chantiers de la Sunbire et tout neuf.

Il porte 40 passagers et 56 hommes d'équipage.

Situation désespérée

Marseille, 9 janvier. — L'amiral Besson avait télégraphié hier aux torpilleurs de Port-Vendres de se porter en toute hâte au secours de la *Russie* ; mais, vu, l'état de la mer les torpilleurs n'ont pas pu sortir. C'est cela ajouter les désastres certains à ceux qu'on prévoit malheureusement. D'autre part, le commissaire de l'inscription maritime à Aciée, qui a passé la nuit sur les lieux, télégraphie que le temps est le même qu'hier.

Le bâtiment est complètement submergé de l'arrière. On suppose qu'il y a déjà de nombreuses victimes.

On considère comme inutile d'envoyer les navires de Toulon. La *Russie* est échouée à 1 kilomètre environ de la côte et se trouve par 15 mètres de fond.